

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, MARTEL Caroline, ROUX Vincent, LERAT Marie-Thérèse, DUBOIS Anthony, LOUVET Marie-Ange, PONCHON Marcel.

Absents excusés : DENIS Jean-Noël (pouvoir à RABLINEAU Jeannine), PINTO Miguel (pouvoir à DUBOIS Anthony).

Monsieur ROUX Vincent a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↔ Subventions 2014 ;
- ↔ Vote des Budgets primitifs 2014 ;
- ↔ Délégations au maire ;
- ↔ Personnel communal : avancement, répartition BP Ass / BP Commune;
- ↔ Liste des membres à la Commission Communale des Impôts Directs ;
- ↔ CDC du Pays d'Andaine : délégués des commissions ;
- ↔ Délibérations diverses (matériel informatique) ;
- ↔ Questions diverses.

I – SUBVENTIONS 2014

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions qui ont été étudiées par les membres de la Commission Finances lors de la réunion du 10 avril dernier.

La Mie du Four à pain de Perrou : 80 €
Anciens et Anciennes de l'Orphelinat : 80 €
Club de l'Amitié : 80 €
Comité Festivité : 80 €

Cantine scolaire Juvigny : 1 095 € (1 095 repas x 1€)

Tournoi de Tennis de Perrou : 80 € sur le budget communal seront consacrés à l'achat de lots

Fonds Solidarité Logement : 224,40 € (374 habitants x 0,60 €).

Banque Alimentaire : 240 € (40 € x 6 familles)
La Prévention Routière : 30 €

Tennis table La Ferté-Macé (amicale laïque) : 40 € (1 jeune)
Judo Club d'Andaine : 40 € (1 enfant)
(à ce jour aucune autre association sportive n'a fait parvenir de demande en mairie).

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie : 40 € (1 apprenti)
Centre de Formation des Apprentis d'Alençon : 40€ (1 apprenti)

II – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 (en présence de Madame LEGRAS Anne-Claire, comptable public)

La commission finances, réunie le 10 avril dernier, a étudié et validé les budgets primitifs 2014 de la Commune et du service Assainissement. Les membres du Conseil Municipal étudient à leur tour ces budgets.

COMMUNE DE PERROU

Le Conseil Municipal accepte le budget primitif pour l'exercice 2014, équilibré :

- section d'investissement : 90 222 €,
- section de fonctionnement : 229 423 €.

Il décide de ne pas modifier les taux d'imposition communaux, ainsi répartis :

- TAXE D'HABITATION :10,33 %
- TAXE FONCIER BÂTI : 2,17 %
- TAXE FONCIER NON BÂTI :10,43 %
- CFE :..... 9,48 %

ASSAINISSEMENT

Madame le Maire explique que la Commission Finances a décidé d'augmenter le montant de la redevance pour l'assainissement collectif à 1,30 € / m³ au lieu de 1,15 € m³. Elle demande au Conseil Municipal d'entériner cette décision. Il décide de d'accepter.

Le Conseil Municipal accepte donc, le budget primitif pour l'exercice 2014, équilibré :

- section d'investissement : 51 392 €,
- section de fonctionnement : 24 194 €.

III – DELEGATIONS AU MAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Conseil Municipal peut attribuer au Maire l'exercice de certaines fonctions par délégation.

Elle demande que les délégations suivantes lui soient accordées :

- * passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- * d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges,
- * prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter.

IV – PERSONNEL COMMUNAL

1) Avancement de grade

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'avancement de grade destinée aux fonctionnaires territoriaux, et suite à une proposition d'avancement de grade au titre de l'évaluation 2014, à compter du 1^{er} mai 2014, la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable, pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe, pour Madame VERON Marie, secrétaire de mairie.

Madame le Maire propose de délibérer pour la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe avec suppression corrélative du poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe, et modification du régime indemnitaire, le tout à compter du 1^{er} mai 2014.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide d'accepter.

2) Modification de la répartition BP Assainissement / BP Commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération en date du 17 novembre 2003 permet au budget de la Commune de se faire rembourser par le budget annexe du service assainissement, d'une partie des charges de personnel.

Cette délibération prévoit que l'adjoint technique passe 44h par mois à la station, tandis qu'un mois complet est réclamé pour le temps passé par l'adjoint administratif pour la facturation annuelle.

Cette dépense est conséquente pour le budget de l'assainissement.

Madame le Maire propose donc de revoir la répartition à la baisse.

Elle propose de prévoir 1h30 par jour pour l'adjoint technique à la station (soit 7h30 par semaine et donc une trentaine d'heures par mois), et 2 semaines pour la facturation par l'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal accepte.

V – LISTE DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle qu'à chaque renouvellement du Conseil Municipal, la Commune transmet à la Direction Départementale des Finances Publiques, une liste comportant les noms et coordonnées de propriétaires de la Commune (10 titulaires, 10 suppléants), de propriétaires hors-commune (2 titulaires, 2 suppléants) et de propriétaires de forêt (2 titulaires, 2 suppléants).

Au vu de cette liste, les services des finances publiques vont choisir des titulaires et des suppléants pour chaque catégorie (5 de chaque pour les propriétaires de la Commune, 1 de chaque hors-commune et 1 de chaque pour les propriétaires de forêt).

Elle ajoute que ce document devait être retourné aux services fiscaux au plus tard le 28 avril 2014.

Elle donne donc connaissance au Conseil Municipal de la liste qui a été suggérée et lui demande de bien vouloir entériner sa décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'entériner la liste proposée par Madame le Maire.

VI – CDC DU PAYS D'ANDAINE : DELEGUES DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal décide que les délégués qui représenteront la commune dans les diverses commissions de la CDC du Pays d'Andaine seront :

1) Finances et hydraulique	Jeannine Rablineau
2) Voirie enfouissement et renforcement des réseaux – Aménagement de bourg	Philippe Jardin
3) Jeunesse et culture	Jean-Noël Denis
4) Tourisme	Jean-Noël Denis
5) Environnement	Philippe Jardin
6) SPANC	Jeannine Rablineau
7) Bâtiments, construction, gestion des zones d'activités	Philippe Jardin
8) Développement économique	Jeannine Rablineau
9) Compétence et évolution du fonctionnement communautaire	Jeannine Rablineau
10) Petite enfance	Jeannine Rablineau
11) Communication, médiathèque	Jean-Noël Denis
12) Commission d'appel d'offres	aucun représentant

VII – DELIBERATIONS DIVERSES

1) Matériel informatique

Madame le Maire donne connaissance d'un devis de l'entreprise CONTY pour le remplacement du matériel informatique de la mairie + contrat maintenance / entretien.

Il s'élève à 1 447,20 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis et autorise Madame le Maire à souscrire le contrat de maintenance de 3 ans, pour un montant de 353 € HT.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1) Litiges en cours : assurance Groupama. Madame le Maire rappelle qu'actuellement des litiges sont en cours. Pour ce qui concerne les candélabres (dont la peinture est passée) elle a rencontré le commercial de Groupama qui va se charger des suites à donner à ce dossier, notamment auprès de Cegelec.

Il va également faire représenter la Commune par un expert lors de la rencontre prévue impasse de la Surie pour une autre affaire (litige entre propriétaires dans lequel la commune est citée).

2) Rue des Ecoles : stationnement interdit des deux côtés. Suite à la réfection des trottoirs de la rue des Ecoles, et sur conseil de la CDC du Pays d'Andaine et du Conseil Général, le stationnement sera interdit des deux côtés. Il est également question du parking de la Place Deboudé : le Conseil Municipal charge Madame le Maire de se renseigner sur la possibilité de limiter le nombre de véhicules en stationnement pour les riverains.

3) Dissolution SIOEVP : Madame le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral reçu ce jour, portant dissolution du SIOEVP Lucé-Perrou, à compter du 01/05/2014.

4) Cérémonie du 8 mai à 11h30.

5) Permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 25/05/2014.

Séance terminée à 22h30.

Le Maire,